Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Septembre 2020
N°204

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Septembre – Octobre - 2020

Mardi 15 septembre 2020, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Jeudi 17 septembre 2020 de 17h45 à 19h00, Place du 18 Juin : Passage du Médiabus (sous réserve des conditions sanitaires)
Dimanche 20 septembre 2020 de 8h00 à 18h00, salle des Fêtes : 1er tour des Elections Législatives partielles
Dimanche 27 septembre 2020 de 8h00 à 18h00, salle des Fêtes : 2nd tour des Elections Législatives partielles
Vendredi 02 octobre 2020, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 20 octobre 2020, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Mardi 27 octobre 2020, de 16h30 à 19h30, **Mairie** : Don du sang

Avis à nos jeunes citoyens âgés de 9 à 15 ans

Tu as envie de t'impliquer dans la vie de ton village, alors rejoins la Commission Jeunesse !
La Commission Jeunesse regroupe les jeunes du village âgés de 9 à 15 ans. C'est une commission consultative qui a pour objectif de favoriser le dialogue parmi et avec les jeunes du village à travers des activités ludiques, sportives ou culturelles.

La Commission Jeunesse, encadrée par M. le Maire et son équipe municipale, a été mise en place en 2015 et a participé à de multiples manifestations (journée citoyenne, mise en place du règlement du terrain multisports, anniversaire du jumelage avec Nüziders, fête des Ainés, visite du dépôt d'incendie…).

Si tu es intéressé, tu peux t'inscrire :
- en Mairie, aux heures d'ouverture habituelles,
- par mail : accueil@mairie-houssen.fr,
- auprès de Mme STOFFEL Marie –Laure – Adjointe au Maire, au 06.74.23.95.90.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu en Mairie,
13 rue Principale

Mardi 27 octobre 2020
de 16h30 à 19h30

TAILLE DES ARBRES

L'article 673 du Code civil prévoit que « celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. »

Rattrapage des collectes d'ordures ménagères (Bio déchets)

Le mercredi 11 novembre 2020 étant férié, la collecte des ordures ménagères (bio déchets) se fera le :
Jeudi 12 novembre 2020 (à partir de 04h30)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet adapté en fonction de l'expression des besoins issue des réunions de concertation du COPIL.

Les grandes orientations de ce projet :

1) **Aspects fonctionnels, budgétaires et généraux :**
   - Création de 3 classes neuves et transformation de 2 classes en espace Hall, bureau et salle des professeurs,
   - Rénovation des sanitaires, création de sanitaires pour PMR, mise à niveau des locaux du personnel, des rangements et réflexion globale sur le fonctionnement de l'établissement et ses extérieurs,
   - Création d'un préau adapté,
   - Aménagement de l'entrée du site et des parties extérieures.
2) **Aspects règlementaires :**
   - Garantir l'accessibilité PMR, la sécurité incendie et la sécurité des enfants sur le site.
3) **Aspects enjeux RT :**
   - Améliorer le confort thermique et hygrométrique des locaux, plus particulièrement pour la bibliothèque.
4) **Aspects urbains et développement durable :**
   - Intégration des espaces urbains dans la réflexion sur les accès à l'établissement et son potentiel d'adaptabilité à terme.

La réalisation des travaux se fera par tranche pour éviter la cohabitation des entreprises de travaux et des élèves.

Le coût estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 2 434 500,00 € HT.

A ce coût, il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre, de CSPS et de contrôle technique, entre autre.

Après réflexion, **le Conseil Municipal**,

EMET un avis favorable au projet présenté par Monsieur le Maire, pour un coût estimatif prévisionnel de travaux de 2 434 500,00 € HT,

CHARGE Monsieur le Maire d'engager la suite des opérations, à savoir le montage du dossier destiné au lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

ETAT D'URGENCE SANITAIRE 2020 – MESURES EXCEPTIONNELLES

TLPE

Toutes les entreprises et les commerçants situés sur le territoire de la commune sont impactés par la crise du Coronavirus.

L'article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 offre une nouvelle possibilité d'aide.

En effet, cet article, par dérogation aux articles L2333-8 et L2333-10 du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L2333-9 du même Code, donne la faculté aux communes qui ont institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) de pouvoir, exceptionnellement, par délibération adopter un abattement compris entre 10% et 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de l'années 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir évalué les incidences financières,

DECIDE un abattement exceptionnel de 15% de la TLPE, pour l'ensemble des redevables situés sur le territoire de la commune, pour l'exercice 2020,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les redevables et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Loyer maison médicale

Monsieur le Mairie informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Docteur Marie BURGMEIER, dentiste, pour un abattement du loyer commercial du cabinet médical sis 32 rue De Lattre.

En effet, elle a été informée que les principales fédérations de bailleurs appelaient leurs adhérents à annuler 3 mois de loyers pour les Très Petites Entreprises (TPE). Au vu de la situation financière du cabinet, le Docteur BURGMEIER demande à bénéficier d'une mesure identique.

Vu le décret du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'instruction codificatrice du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités locales,

Le Conseil Municipal, après avoir évalué les incidences financières,

DECIDE un abattement de 2 mois de loyer, pour les deux locataires du cabinet médical, pour l'exercice 2020, correspondant à 1 965,76 € pour le Dr BURGMEIER et à 889,58 € pour le Dr SAVOAIA,
CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les redevables et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de l'Agence Technique Départementale ADAUHR-ATD au sein de laquelle la commune est représentée,
CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune de Houssen au sein de l'ADAUHR-ATD,
Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des représentants de la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DESIGNE A L'UNANIMITE les représentants de la commune au sein de l'ADAUHR-ATD suivants :
Représentant titulaire : - KLINGER Christian
Représentant Suppléant : - STOFFEL Marie-Laure.

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – DESIGNATION DES MEMBRES

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires sont élus en qualité de membres titulaires ou suppléants pour une durée de six ans, à compter de leur installation.
Les comités consultatifs communaux de sapeurs-pompiers volontaires sont présidés par l'autorité territoriale compétente et comprennent un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.
Conformément à l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux de sapeurs-pompiers volontaires,
Vu le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, et notamment son article 55,
Vu le renouvellement du Conseil Municipal,
Le **Conseil Municipal DECIDE** de désigner comme membres :
Titulaires :
- KLINGER Christian (membre de droit)
- STOFFEL Marie-Laure
- FREMY Marie-José
- ECKERLEN Jean-Luc

Suppléants :
- BADER Jean-Philippe
- KOEHLER Nathalie
- HOFFMANN Nadège
- BAUMANN Sophie.

DIVERS

Don du sang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :
- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 06 juin 2020, qui a permis d'accueillir 67 donneurs
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des deux premières années d'extinction nocturne de l'éclairage public (avril 2018 à avril 2020).
Le coût de l'adaptation technique nécessaire à la mise en place de l'extinction nocturne représentait 5 557,32 € TTC tandis que l'économie réalisée sur la consommation électrique s'élève à 4 044,58 € TTC la première année et 6 624,84 € la deuxième année (baisse annuelle en kWh de 17,5% en 2019 et 33% en 2020). Une économie réelle d'énergie existe depuis fin 2019, soit au bout d'un an et demi.
Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.

Moustiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les habitants des lotissements du Cèdre Bleu et des Acacias remercient la commune pour les effets très positifs et appréciables de la démoustication récemment réalisée.

Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de cette information.

Stationnement intempestif

Plusieurs conseillers municipaux soulèvent la problématique du stationnement de part et d'autre des voies, notamment rue du Château d'Eau, rue De Lattre, rue du Cimetière, qui perturbe la circulation, compromet la sécurité des piétons et cyclistes, et va même jusqu'à empêcher l'accès aux propriétés privées des habitants.

Monsieur le Maire propose de procéder à un rappel des règles de bon sens.

Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.

Conseil d'école

Madame Marie-Laure STOFFEL, 1er adjoint au maire, fait brièvement un compte-rendu des dernières réunions du Conseil d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'effectif prévisionnel de l'école maternelle s'élève à 80 élèves, répartis dans 3 classes, soit une fermeture de classe.

L'effectif prévisionnel de l'école élémentaire s'élève à 164 élèves répartis dans 6 classes. Il n'y aura pas de changement dans l'équipe enseignante.

Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

ELECTION DES SENATEURS – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Vu la loi n°2013-702 du 02 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 relatif au mode de scrutin et au nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, ainsi que son annexe,

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Sont proclamés élus :

NOM - Prénom	Qualité
KLINGER Christian	Délégué
STOFFEL Marie-Laure	Délégué
MOSSER Jacky	Délégué
HOFFMANN Nadège	Délégué
ECKERLEN Jean-Luc	Délégué
HERZOG Michèle	Suppléant
BADER Jean-Philippe	Suppléant
BAUMANN Sophie	Suppléant

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Juin	Juillet	Août
Femmes	38	40	37
Hommes	61	58	56
Total	99	98	93
Demandeurs d'emploi indemnisés	77	78	74
Demandeurs d'emploi non indemnisables	22	20	19

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
1ère CIRCONSCRIPTION DU HAUT-RHIN

Suite à l'élection de Monsieur le Député Eric STRAUMANN au poste de Maire de la ville de Colmar et de la nomination de sa suppléante Madame Brigitte KLINKERT en tant que Ministre Déléguée à l'insertion, il y a lieu d'organiser de nouvelles élections législatives pour la 1ère circonscription du Haut-Rhin.

Le décret du 7 août 2020 prévoit le 1er tour **le dimanche 20 septembre 2020** et, si nécessaire, le 2nd tour le **dimanche 27 septembre 2020.**

Les élections se dérouleront à la salle des fêtes de Houssen, 4 Place du 18 juin.

Automnale d'Houssen

Dimanche 20 sept 2020

Cour école primaire

De 11h à 18h

Après la messe, nous vous proposons un déjeuner champêtre
...buvette et vin nouveau, planchette vigneronne, knacks...
...animation pour les petits et marché local...

Vous pouvez aussi découvrir le Musée Open Air chez
M. Jean-Pierre Ohrem dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Réservation conseillée auprès de

Edith : 06 88 43 01 78 **M. Jo : 06 45 05 48 06**

Toute personne voulant exposer des produits, tous volontaires voulant aider et soutenir notre événement sont les bienvenus ...n'hésitez pas à nous contacter

Tous responsables dans la prévention du COVID 19
(pensez au masque, service à table, gestes barrières)

Manifestation proposée par l 'ASL, les associations et la commune

Mot de la Société d'Histoires de Houssen

Soyez les BIENVENUS au « **OPEN AIR MUSEUM »**

dans le CADRE des JOURNEES EUROPEENNES du PATRIMOINE

OUVERT et ACCESSIBLE 24h/24, le week-end du 18 au 20 septembre 2020
dans la rue de l'Est au n°28 (éclairé pendant la nuit - une première !)

De 09h à 18h la VISITE sera supervisée par un guide
selon la METEO, l'affluence et les normes sanitaires !